

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**OBJET :**

**DEMANDE DE CESSION GRATUITE DE  
LA PARCELLE CADASTREE AL 140 -  
TERRAIN D'ASSIETTE DE LA STATION  
DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

Le nombre de Conseillers Municipaux en  
exercice est de : 33



EXTRAIT

DU

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 Août 2011**

L'an deux Mille Onze, le Mardi 16 Août à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le 09 Août 2011.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire - M. Philippe JOAN - M. Laurent ADELAAR - M. Germain BALMOKOUN - Mme. Yvonne VELAYOUDON - Melle. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme. Daniéla STOMP - Melle Lyvie CLAUDE - Mme. Josette LO-A-TJON M. Gilbert SAINTE-LUCE - M. Michel VERDAN - Mme. Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - M. Jocelyn MADELEINE - M. Jean GONTRAND - M. Patrick ARMEDE - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Elie PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE  
PROCURATION :**

Mme. Sophie CHARLES à M. Léon BERTRAND - Mme. Cécile ALFRED à Mme. Hélène PERRET - Mme. Edmonde MARTIN - M. Jean-Paul RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -

**ABSENTS EXCUSES :** Melle Jessie BERTRAND - Mme. Agnès BARDURY - Melle Malaïka ADAM - M. David CHEMINEL - M. Roland JOSEPH -

**ABSENTS NON EXCUSES :** Melle Ruth SIMON - Mme. Diana JOJE-PANSA - M. Bernard BRIEU - M. Alain PANELLE -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme. Josette LO-A-TJON -

.../...

Monsieur le Maire expose ;

Depuis plus de trente ans, la station de traitement d'eau potable de Saint Laurent du Maroni est implantée sur la parcelle cadastrée AL 140.

Cette parcelle n'a pas fait l'objet d'une demande de cession, elle appartient toujours au domaine privé de l'Etat.

Afin de régulariser cette situation et d'incorporer ce terrain au domaine de la collectivité communale, une demande de cession gratuite de la parcelle cadastrée AL 140, d'une contenance de 3944 m<sup>2</sup>, sise, 25 route de Saint Louis à Saint Laurent du Maroni et servant de terrain d'assiette d'un équipement communal doit être effectuée auprès de France Domaine.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants, et R. 2241-1 et suivants ;

Vu le POS opposable sur la commune, approuvé le 03 octobre 2005 ;

Vu la révision simplifiée du POS approuvée en date du 22 décembre 2009 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AL 140, supporte l'ensemble des bâtiments et installations liés à la station de traitement d'eau potable et ce depuis plus de trente ans ;

Considérant que le transfert de ce terrain en faveur de la commune permettra une gestion efficace de cet équipement public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE SOLLICITER** la cession gratuite de la parcelle cadastrée AL 140 sise, 25 route de Saint Louis à Saint Laurent du Maroni, d'une contenance de 3944 m<sup>2</sup> auprès de France Domaine ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ce dossier.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
SAINT LAURENT DU MARONI, le 17 Août 2011

P. LE MAIRE  
LE 2<sup>ème</sup> ADJOINT,

Philippe JOAN

